

Discours de Pierre Maille, Président du Conseil général du Finistère

Ouverture de la séance plénière du 24 juin 2010

Mes chers collègues,

Les hasards du calendrier font que notre séance se tient aujourd'hui, alors que s'organisent dans la plupart des villes de notre pays, des manifestations contre le projet de réforme des retraites annoncé par le gouvernement et prochainement mis en débat au Parlement.

Qu'une réforme soit nécessaire, pour assurer sur la durée, le financement des retraites, nul ne le conteste ; même l'évaluation à 40 milliards d'euros de la somme nécessaire en 2020 pour assurer le financement des retraites, semble également largement partagée.

Le débat s'est cristallisé autour de l'âge légal de départ en retraite à 60 ans. A juste titre, car il y a là un enjeu essentiel qui justifie l'opposition des syndicats de salariés. En proposant de le repousser à 62 ans, le gouvernement ne règle pas le problème financier, selon les affirmations du Conseil d'orientation des retraites et de la plupart des experts.

Mais il prend la voie d'une solution injuste qui touchera les plus fragiles et fera travailler davantage ceux dont les parcours professionnels sont les plus défavorisés en contrepartie de pensions modestes ou bien souvent médiocres. Je pense par exemple à tous ces salariés de l'industrie agroalimentaire que nous connaissons dans notre région.

Même si l'espérance de vie augmente, même si le nombre d'employés dépasse aujourd'hui le nombre d'ouvriers, même si les conditions de travail ont évolué depuis 1945, il demeure des métiers pénibles, et les maladies professionnelles, le stress, n'ont pas disparu. Nous savons tous que le travail peut abîmer les corps, qu'il peut même tuer avant l'âge. Et nous savons aussi que l'écart entre la durée de vie d'un ouvrier et celle d'un cadre, est en moyenne de 7 ans.

Faut-il traiter chacun de la même façon, ceux que le travail use et qui ont hâte de partir pour préserver leur santé et donc leur possibilité de profiter un peu de leur retraite, comme ceux qui trouvent valorisation et satisfaction dans leur travail et ne sont pas impatients de s'arrêter ?

Ne faut-il pas plutôt donner le temps à la négociation collective et au dialogue social pour construire un dispositif qui consolide le pacte social plutôt que d'imposer une réforme qui creusera les inégalités et fera peser pendant des décennies le poids de son injustice sur les salariés ?

Les élus du groupe Finistère à gauche souhaitent marquer leur opposition à la réforme proposée. J'interromprai notre travail en fin de matinée pour permettre aux élus d'apporter leur soutien aux salariés en colère.

Hier soir, les chambres consulaires du Finistère présentaient les chiffres économiques de l'année 2009. Vous vous en doutez : la conjonction d'une crise financière et économique mondiale qui frappe les activités économiques majeures de notre département – agriculture, pêche - et de politiques économiques qui limitent le pouvoir d'achat des ménages et étouffent les capacités d'action et d'initiative des collectivités locales, ont fait reculer l'emploi, et créé des difficultés aux entreprises.

Après avoir revu nos dispositifs d'intervention en faveur de l'agriculture, nous réformons aujourd'hui nos aides en faveur des entreprises : les orientations ont été présentées il y a un an et, depuis, le dialogue avec nos partenaires a permis de préciser nos critères d'interventions. Les objectifs poursuivis sont l'efficacité et la cohérence. L'efficacité en ciblant les mesures qui paraissent répondre le mieux aux attentes en matière de créations d'emplois, de soutien aux initiatives, de transmission d'entreprises... La cohérence en coordonnant nos aides avec celles de la Région, chef de file pour la compétence économique, et en introduisant des conditions de respect de l'environnement, de l'aménagement du territoire, des conditions de travail par les entreprises que nous aidons.

L'année prochaine, en septembre 2011, nous renouvèlerons nos contrats de transports interurbains de voyageurs. Depuis 7 ans, la fréquentation du réseau Pen ar Bed a explosé et la fidélisation des utilisateurs a fortement progressé : tarif à 2 euros, identification du réseau, service d'information amélioré, développement des services en partenariat avec les intercommunalités, prise en compte des attentes des personnes handicapées, efforts des transporteurs,... les améliorations ont été nombreuses et importantes.

Le renouvellement des contrats permet d'engager une refonte globale et cohérente avec nos objectifs de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, d'adaptation aux besoins, de qualité de service et de démocratie participative.

La délibération proposée fixe le cadre de cette refonte, dans la poursuite de délégations de services publics, y compris pour les transports scolaires. Elle sollicite un partenariat plus fort des communes ou acteurs locaux pour la desserte des écoles primaires. Elle prend en compte les besoins spécifiques et saisonniers exprimés par le comité départemental du tourisme. Elle vise à offrir une réponse adaptée, en temps de transport et en fréquences, aux déplacements domicile- travail. Elle prend bien entendu en compte notre volonté de préserver un tissu d'entreprises de transport, dynamiques et enracinées dans notre territoire.

J'évoque souvent les contraintes financières que connaissent les collectivités locales et les Conseils généraux en particulier. Je ne reviens pas sur la réforme des institutions voulue par le président Sarkozy. Je constate avec satisfaction que ses choix se heurtent à la résistance des parlementaires, même si la suppression de la taxe professionnelle et la réduction de notre autonomie fiscale ont déjà fortement entamé notre marge de manœuvre. Deux dossiers illustrent bien la situation :

Le dossier sur la délégation des aides à la pierre montre la difficulté de l'Etat à tenir ses engagements : non seulement l'Etat délègue ses crédits très tardivement, mais de plus leur montant est très inférieur à celui annoncé. Malgré cela, le Conseil général tiendra les engagements quantitatifs de réalisation de logements publics. Nous devons donc décider d'une avance de crédits de 1,7 millions d'euros sur les autorisations de programme futures consacrées au logement.

De même pour les aides à l'habitat privé, l'enveloppe de l'Etat est en net recul. Pourtant, l'amélioration de l'habitat très dégradé et l'aide aux propriétaires occupants modestes, reste un enjeu important dans le Finistère, par exemple pour le maintien à domicile des personnes âgées et les économies d'énergie, mais aussi pour les artisans et les entreprises du bâtiment.

La révision des subventions d'investissement aux établissements pour personnes âgées et personnes handicapées montre la difficulté des choix auxquels nous sommes confrontés. Nous voulons maintenir deux objectifs essentiels, et en même temps tenir compte de nos capacités financières :

- répondre aux besoins d'accompagnement du vieillissement et de la dépendance en créant les places d'hébergement prévues par nos schémas (516 places pour les personnes âgées d'ici 2013) et décidées après concertation, y compris avec les services de l'Etat,
- permettre l'accessibilité de ces établissements aux Finistériens, c'est à dire un prix de journée compatible avec leurs ressources.

Nous proposons de réduire nos aides à l'investissement et d'examiner si nécessaire le tarif d'accès à l'aide sociale pour l'hébergement.

Enfin, je vous rappelle que nous nous retrouverons le 5 juillet pour examiner notre projet d'Agenda 21 2010-2014.

Dès aujourd'hui nous ferons le point sur les premiers résultats de notre plan climat-énergie, adopté en janvier 2009. Nous anticipons ainsi sur les obligations envisagées à la suite du Grenelle de l'environnement.

Sans tapage, mais avec méthode et détermination, nous commençons à pouvoir quantifier les résultats de nos actions : ils sont intéressants et significatifs. Ils nous encouragent à poursuivre.

Seul le prononcé fait foi.